

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARS fait valoir son droit de réponse suite à l'interview d'un malade sur sa prise en charge

Saint-Denis, le 17 avril 2020

Suite à une interview diffusée le 16 avril, dans laquelle un patient met en cause l'ARS dans sa prise en charge dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'ARS souhaite retracer l'historique du parcours de soins de Monsieur X et apporter un démenti catégorique au témoignage.

La solution apportée à monsieur X, sur intervention rapide de l'ARS pour remédier à un dysfonctionnement, est par ailleurs accessible à toutes les personnes concernées par des traitements par chimiothérapie ou radiothérapie.

RAPPEL DES FAITS

Monsieur X contacte l'ARS le 14 avril après-midi afin d'informer du refus d'une pharmacie à lui délivrer un masque, sur prescription médicale, dans le cadre de son traitement de chimiothérapie prévu au CHU Nord le 17 avril.

Monsieur X a été rappelé par l'ARS le jour même avec consigne d'appeler Run Odyssée, chargée de remettre des masques gratuitement aux patients en traitement contre tous les cancers. La Direction de l'Association s'est engagée à lui remettre des masques à son domicile pour lui permettre de poursuivre son traitement.

La livraison des masques a été effectuée le 16 avril à 14h30.

L'ACCES A LA CONTINUITE DES SOINS EST UNE PRIORITE POUR L'ARS

Monsieur X déclare dans son interview diffusée dans le JT d'Antenne Réunion de 19h du 16 avril :

« à l'heure actuelle, je n'ai rien reçu, Demain matin, je dois partir, au CHU faire ma séance. Sans masque, je suis sûr que l'ambulancier ne voudra pas, moi-même je n'irais pas. » »

Contactée par l'ARS ce 17 avril, Monsieur X :

- confirme la réception des masques après l'enregistrement de son interview pour se rendre, comme prévu, à sa séance ce 17 avril en ambulance ;
- assure avoir rappelé Antenne Réunion pour leur informer de la bonne réception des masques le 16 avril après-midi, par Run Odyssée.

L'ARS a rappelé à de nombreuses reprises, dans ses communications relayées largement dans la presse, que, **les mesures de confinement actuellement en vigueur ne doivent en aucun cas être la cause d'une interruption de traitement.** Ainsi, **toutes les personnes sous traitement temporaire ou atteintes de maladies chroniques sont invitées à maintenir le lien avec leur établissement habituel et/ou leur médecin traitant pour veiller à continuer tous les soins nécessaires, (radiothérapie, chimiothérapie, ...).**

Par ailleurs comme énoncé dans le dossier de presse du 15/04, **94 500 masques chirurgicaux** sont disponibles pour les **patients fragiles** (patients dialysés, atteints d'un cancer, ou souffrant de maladies neuromusculaires) afin de leur permettre d'être protégés à l'occasion de la poursuite impérieuse de leurs soins.

DES MASQUES CHIRURGICAUX GRATUITS DISPONIBLES POUR LES PATIENTES EN TRAITEMENT CONTRE TOUS LES CANCERS

Avec le soutien de l'ARS, à l'initiative de l'association Run Odyssea, **4500 masques chirurgicaux** sont à la disposition des patients touchés par un cancer et pris en charge dans les services d'oncologie et de radiothérapie de l'île.

Ils permettent à ces patients de disposer gratuitement d'un masque, dans le cadre de leur venue dans les services d'oncologie, pendant leurs soins et pour leur retour à domicile.



Comment un patient en traitement actif de cancer (radiothérapie, chimiothérapie) peut recevoir des masques ?

Chaque patient en traitement actif de cancer reçoit 3 masques à chaque séance :

- un pour la séance
- un pour le retour à domicile
- un pour le trajet aller de sa séance suivante

Ces masques sont remis par les services d'oncologie et de radiothérapie de l'île.